

Les présentes conditions générales de vente sont applicables à toutes les prestations effectuées par Madame Amida ZILY via la société YEKA PRODUCTION (ci-après l'Artiste) lesquelles s'adressent à des clients professionnels ou non professionnels (ci-après le Client). En passant commande auprès de l'Artiste, le Client matérialise son acceptation des présentes conditions générales de vente ainsi que des conditions particulières figurant sur le devis établi au soutien de sa commande.

Article 1 Prestations

L'Artiste réalise des prestations dans le domaine musical allant de la composition à la production de chansons en passant par la performance scénique (ci-après les Prestations).

Article 2 Devis

Les devis sont établis à partir d'une demande précise exprimée par le Client. Le détail de la Prestation figure expressément dans le devis et tient lieu de commande (composition d'une chanson pour un évènement précis, production d'une ou plusieurs chanson(s), performance scénique lors d'un mariage, performance scénique lors d'un show case...).

Ils sont libellés en euros sans taxe sur la valeur ajoutée, étant précisé que cette taxe pourra être ajoutée en cours de contrat si l'Artiste s'y retrouve assujettie.

En cas de déplacement, des frais complémentaires pourront être réclamés au Client sur justificatifs.

Les devis sont valables 30 jours à compter de leur envoi au Client.

Article 3 Formation du contrat

Le contrat sera formé à compter de la réception du devis signé par le Client et du paiement d'un acompte de 50% du prix total de la Prestation dans un délai de 8 jours suivant la signature du devis, ces deux conditions étant cumulatives. Si le Client retourne le devis signé sans régler l'acompte dans le délai requis, la commande sera considérée comme non-avenue.

Si aucun acompte n'a été prévu sur le devis, le contrat sera formé à compter de la réception du devis signé sans autre condition.

Article 4 Droit de rétractation

Les Prestations réalisées par l'Artiste étant personnalisées, le Client est informé qu'il ne disposera pas du droit de rétractation prévu par les articles L.221-18 et suivants du Code de la Consommation ce qu'il accepte expressément en validant sa commande.

Article 5 Délai de réalisation/livraison

Les parties peuvent convenir d'un délai de livraison (si la Prestation consiste dans la composition et/ou la production d'une ou plusieurs chanson(s)) ou d'un délai de réalisation (si la Prestation consiste dans une performance scénique).

Dans ce cas, le délai sera mentionné sur le devis à titre indicatif et pourra varier sans que le Client puisse en faire grief à l'Artiste. En cas de retard, l'Artiste en informera sans délai le Client sans que celui-ci puisse annuler la commande, la refuser ou réclamer des dommages et intérêts.

Toutefois, si le retard est égal ou supérieur à 30 jours, le Client non-professionnel bénéficiera de la possibilité d'annuler la commande conformément à l'article L 138-2 du Code de la Consommation.

Article 6 Paiement

L'acompte de 50% du prix total de la prestation être versé dans les 8 jours suivant la signature du devis.

La facture de solde sera adressée avant la finalisation de la Prestation et devra faire l'objet d'un règlement complet par le Client avant la date prévue pour la livraison/réalisation de la Prestation.

En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera appliquée outre 40 € de frais de recouvrement pour les clients professionnels.

Il est à noter ici que les chansons écrites, composées et/ou interprétées par l'Artiste à l'occasion du contrat demeureront toujours sa propriété même après complet paiement des factures.

Article 7 Résiliation

Le contrat pourra être résilié par l'Artiste de plein droit en cas de force majeure (incapacité, accident, catastrophes naturelles, guerre, incendie, grève, panne d'électricité, retard dans les transports, crise sanitaire...) ainsi qu'en cas de faillite du Client. Dans ce dernier cas, toute somme d'ores et déjà versée par le Client restera acquise à titre d'indemnité à l'Artiste sans que le Client puisse revendiquer une quelconque indemnité de son côté.

Article 8 Qualité des Prestations

Les Prestations étant personnalisées, elles sont uniques et propres à chaque contrat. L'Artiste s'engage à assurer ses meilleurs efforts pour que la Prestation soit conforme aux souhaits du Client. Toutefois, le Client ne pourra faire grief à l'Artiste pour la qualité de ses Prestations et/ou des chansons écrites, composées et/ou interprétées à l'occasion du contrat. Il est précisé que la mise en ligne des Prestations n'est pas incluse dans le contrat, l'Artiste demeurant libre de les diffuser ou non.

Article 9 Propriété Intellectuelle

Article 9.1. Chansons

Les chansons écrites, composées et/ou interprétées par l'Artiste à l'occasion du contrat sont protégées par des droits de propriété intellectuelle (droit d'auteur, droits voisins) qui appartient à l'Artiste. Le fait de passer commande d'une Prestation auprès de l'Artiste n'emporte pas acquisition de ces droits de propriété intellectuelle. Toute reproduction, totale ou partielle, représentation, utilisation, adaptation ou modification d'une des chansons écrites, composées et/ou interprétées par l'Artiste (y compris sur le réseau internet) est strictement interdite en dehors du cercle familial.

Article 9.2 Image/Nom

L'Artiste bénéficie de droits sur son image et sur son nom qui interdisent qu'il soit fait usage de son image et/ou de son nom sans son autorisation. Le fait de passer commande d'une Prestation auprès de l'Artiste n'emporte pas autorisation implicite d'utiliser l'image et/ou le nom de l'Artiste. Toute utilisation de l'image et/ou du nom de l'Artiste (y compris sur le réseau internet) est strictement interdite en dehors du cercle familial.

De son côté le Client s'assure de détenir toutes les autorisations nécessaires à la diffusion de l'image des personnes pour lesquelles il passe commande.

Article 10 Données personnelles

Dans le cadre de son activité, l'Artiste est amenée à collecter des données personnelles. Celles-ci sont conservées en France et destinées exclusivement à l'activité professionnelle de l'Artiste. Le Client est informé du droit dont il dispose d'accéder, de rectifier ou de supprimer ces données sur simple demande envoyé à l'adresse devisfactory@zily.fr.

Article 11 Promotion / Publicité

Par l'apposition de sa signature sur le devis, le Client autorise l'Artiste à le citer et à utiliser ses nom, image, marques, logos afin de présenter son activité et promouvoir son travail sur quelque support.

Article 12 Litiges / Clause attributive de compétence

Tout litige qui naîtra à l'occasion d'une commande passée auprès de l'Artiste sera soumis au droit français. La résolution amiable du litige sera privilégiée avec recours au Médiateur de la consommation pour les clients non-professionnels.

Faute de résolution amiable, le litige sera soumis à la compétence du Tribunal du siège social de l'Artiste pour les Clients professionnels.

Date et signature du Client